

LE 29 AOÛT 2022
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-neuf août deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures quarante minutes, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

Mmes Guylaine Coursol
Roxanne Therrien
Francine Charles
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Catherine Maréchal
MM. Michel Lauzon
Robert Charron
François Bélanger
Marc Laurin

Sont également présents :

Mme Suzanne Mireault, greffière
M. Sébastien Gauthier, directeur général adjoint

Est absent :

M. Mario Boily, directeur général

608-08-2022	Redécoupage de la circonscription fédérale de Mirabel. (G3 310)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la « Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour la province de Québec » est en processus de révision de la carte des circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT QUE la « Commission » réfère dans la délimitation des circonscriptions électorales à la notion de « communauté d'intérêts »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel considère que les aspirations et les enjeux de ses citoyens des secteurs urbains, péri-urbains et ruraux font partie intégralement de sa « communauté d'intérêts »;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau découpage électoral doit tenir compte des affinités entre les différentes parties du territoire dans le contexte d'assurer une représentation effective comme souhaitée par la « Commission », ainsi que de la croissance soutenue de la région des Laurentides et plus particulièrement de la Ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel désire faire valoir ses revendications en matière de découpage électoral et plus particulièrement le maintien de l'intégralité de son territoire dans la circonscription fédérale de Mirabel;

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander à la « Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour la province de Québec » de modifier la proposition actuelle pour tenir compte de l'entièreté de la communauté d'intérêt de la Ville de Mirabel et par conséquent, de conserver l'intégralité de son territoire dans la circonscription électorale fédérale de Mirabel et finalement, de tenir compte des affinités entre les différentes parties du territoire des Laurentides dans le découpage des autres circonscriptions.

De transmettre la présente résolution à la Ville de Lachute.

609-08-2022	Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2539 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à retirer les classes d'usages « I2 – Industrie lourde », de la liste des usages autorisés à la zone C 9-16, dans le secteur de Saint-Benoit. (G8 400)
--------------------	--

Il est proposé résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2539 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à retirer les classes d'usages « I2 – Industrie lourde », de la liste des usages autorisés à la zone C 9-16, dans le secteur de Saint-Benoit.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire du président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité, le 27 septembre 2022, à 17 heures, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

610-08-2022	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à retirer les classes d'usages, « I2 – Industrie lourde », de la liste des usages autorisés à la zone C 9-16, dans le secteur de Saint-Benoit. (G8 400) (U-2539)
--------------------	--

Avis de motion est donné par madame la conseillère Isabelle Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à retirer les classes d'usages « I2 – Industrie lourde », de la liste des usages autorisés à la zone C 9-16, dans le secteur de Saint-Benoit, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

Patrick Charbonneau, maire

Suzanne Mireault, greffière